

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00302
Numéro SIREN : 913 019 733
Nom ou dénomination : A LA GROTTTE DE LOURDES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 1819

A LA GROTTÉ DE LOURDES
Société par actions simplifiée
au capital de 542 000 euros
Siège social : 4 rue Monseigneur Schoepfer
65100 LOURDES
913 019 733 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt juin,

Les associés de la société A LA GROTTÉ DE LOURDES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4 rue Monseigneur Schoepfer 65100 LOURDES, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Jean-Claude DUBARBIE**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 542 000 actions sur les 542 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Anne DUBARBIE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

➤ **La société ELLE & CO**

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros dont le siège social est situé 4 rue de la Lozère 31200 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 485.224.257 RCS TOULOUSE, représentée par son gérant, Madame Anne DUBARBIE

Conformément aux dispositions des statuts, la société ELLE & CO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Anne DUBARBIE, agissant au nom de la société ELLE & CO qu'elle représente, aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Anne DUBARBIE, agissant au nom de la société ELLE & CO qu'elle représente, accepte les fonctions de Président et déclare pour elle-même et pour la Société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le nouveau Directeur Général.

Jean-Claude DUBARBIE

**La société ELLE & CO
Représentée par Anne DUBARBIE**